

Le président de Nîmes université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes université et approbation de ses statuts ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Zohra BENFODDA est nommée Vice-présidente déléguée de Nîmes université, en charge des partenariats académiques.

Article 2

Dans le cadre de sa fonction de vice-présidente, Mme Zohra BENFODDA est notamment chargée des missions suivantes, qui devront s'inscrire dans la dynamique de développement de l'Établissement Public Expérimental :

- Mettre en œuvre, en lien avec le Vice-président en charge des formations, la politique de l'établissement en matière de partenariats académiques et d'accompagnement à l'orientation des lycéens ;
- Organiser et développer les outils et dispositifs d'orientation à destination des lycéens ;
- Maintenir et approfondir les relations avec les établissements d'enseignement secondaire du bassin gardois et lozérien ;
- Piloter et développer ou accompagner la réalisation et le développement des dispositifs favorisant l'information et l'insertion des lycéens dans lesquels l'établissement est engagé (Cordées de la réussite, COMPAS...)

Article 3

Mme Benfodda est placée sous la supervision du vice-président en charge des formations. Elle restera en place jusqu'à nomination d'une nouvelle vice-présidence en charge des partenariats académiques.

Article 4

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nîmes, le 06 janvier 2025

Benoit ROIG

